



Partie commune octroyé a un seul locataire

Par **ibode06**, le **22/08/2011 à 10:05**

Bonjour,rnrnrnj'habite un immeuble de 2 étage j'occupe l'appartement en rez de jardin.rnDevant mon appartement il y a un bout de terrain. une partie possède 3 étendoirs pour étendre le linge de tous les locataire (nous sommes 3 familles différente)rnrnl'autre partie du jardin était en friche. Le proprio venait désherber 2 fois par an.rnrnDepuis 1 an il a donné ou loué je ne sais pas, cette partie de terrain a mes voisins du dessus (nous avons proposé l'entretien gratuitement a notre entrée en location ça avait été refusé) , ceux ci cultivent des légumes et font pousser des fleurs..... et je dois dire qu'ils ne sont pas aimables du tout...rnrnJe n'ai donc plus aucune intimité, (1 mètre entre le jardin et mes fen^tre qui ne donnet que sur ce bout de terrain) ils passent leur temps en bas en donc voient chez moi a longueur de journée... et quand ils sont pas en bas ils sont a leur fenêtre en train de regarder...rnrnrnBref ma question est : le proprio a t'il le droit d'octroyer se bout de jardin a mes voisins du dessus??rnrnmerci, la situation nous pèsent...

Par **mimi493**, le **22/08/2011 à 14:10**

Si le bailleur est propriétaire de ce bout de terrain, il peut le louer à qui il veut.rnRelisez votre bail pour savoir ce qui est loué